

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine-et-Marne
Ville de Thorigny-sur-Marne
B.P. n° 9 77404 Thorigny-sur-Marne Cedex

☎ 01 60 07 89 89

☎ 01 60 07 43 61

✉ guichet.unique@thorigny.fr

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



THORIGNY
marne

28 mars 2024

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE
Budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après deux années marquées au niveau mondial par des niveaux d'inflation demeurant élevés, la désinflation devrait s'installer en 2024.

Cependant, les banques centrales appliquent des taux d'intérêts qui restent importants.

La guerre en Ukraine ainsi que les tensions croissantes au Moyen-Orient pourraient constituer un risque d'augmentation sur le scénario d'inflation, notamment énergétique.

La stratégie budgétaire de la commune repose sur les principes suivants :

En section de fonctionnement :

- Réduction puis stabilisation de la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement (ce qui est compatible avec une augmentation des dépenses de personnel en volume)
- Augmentation du montant de l'autofinancement afin d'alimenter la section d'investissement sur des fonds propres
- Garantie et pérennisation du haut niveau de service à la population

En section d'investissement :

- Définition et réalisation d'un programme d'investissement ambitieux
- Répartition équilibrée des sources de financements, entre autofinancement, ressources propres, subventions et nouveaux emprunts
- Politique active et dynamique de recherche des subventions et autres sources de financement.

La balance générale du projet de budget primitif s'établit ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

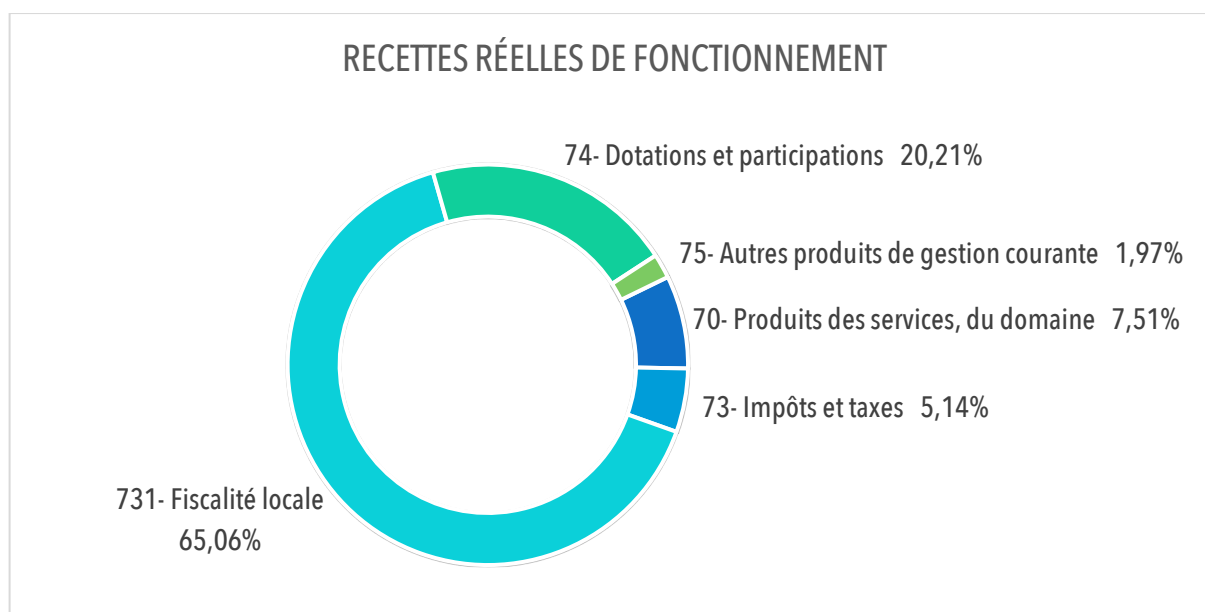
	DEPENSES	RECETTES
VOTE	7 604 980,00	8 439 634,94
	+	+
REPORTS		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 386 714,84	3 264 538,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 287 521,90
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	11 991 694,84	11 991 694,84

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	14 362 634,22	13 174 439,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 1 188 195,22
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	14 362 634,22	14 362 634,22
TOTAL DU BUDGET (4)	26 354 329,06	26 354 329,06

RECETTES ET DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Section de Fonctionnement : 14 362 634,22 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Elles sont principalement constituées par :

- La fiscalité

La fiscalité directe locale

Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières) est évalué à 8 570 584€.

Il a été décidé de maintenir les taux des taxes suivantes :

- 52,75% pour la taxe sur les propriétés bâties
- 59,75% pour la taxe sur les propriétés non bâties
- 15,37% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

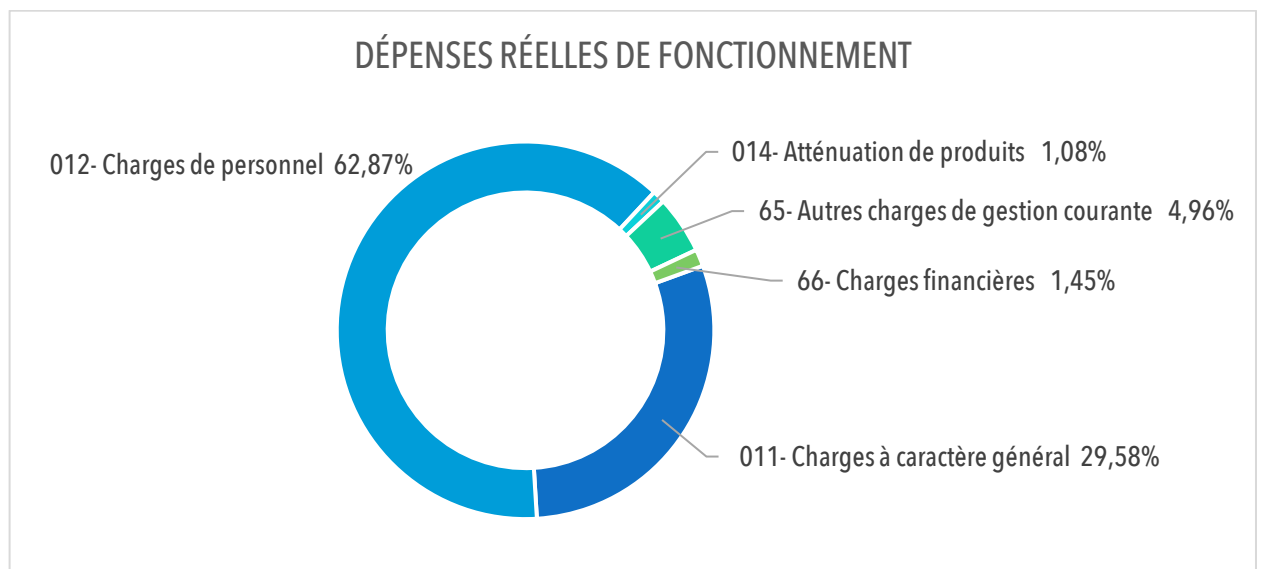
La fiscalité indirecte locale

Les droits de mutations ont été estimés sur la base de 2023 soit 400 000€ et la taxe sur l'électricité s'élève à 200 000€.

Le montant du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France a été reconduit en 2024 pour 602 187€.

- Les dotations et participations : 2 662 929 €
Lors de l'élaboration du budget, les montants des dotations de l'Etat n'étaient pas encore connus. Par mesure de prudence, les concours de l'Etat ont été reconduits à l'identique. Il en est de même pour les subventions CAF.
- Les produits des services : 989 430 €
La tarification des différents services à la population n'a pas évolué depuis plusieurs années, en particulier pour les postes principaux que sont la restauration scolaire, les accueils de loisirs et ce malgré l'augmentation des coûts énergétiques et des matières premières.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel : 8 453 240€
Elles progressent en 2024 par rapport au réalisé 2023 qui a été légèrement moindre que celui de 2022. Cette augmentation estimée en 2024 s'explique notamment par le GVT mais aussi par l'incidence en année pleine des nouvelles mesures prises par le Gouvernement à l'été 2023 concernant la valeur du point d'indice (+1,5%) et l'augmentation de 5 points de celui-ci pour tous les agents (25€ brut par agent par mois) à compter du 1er janvier 2024. D'autres mesures concernent plus particulièrement les bas salaires qui peuvent être revalorisés par une augmentation du nombre de points d'indice allant jusqu'à +9 au 1er

juillet 2023. Cela aura une incidence en année pleine en 2024. De plus, le SMIC est de nouveau revalorisé au 1^{er} janvier 2024. Cela a pour conséquence d'augmenter mécaniquement la masse salariale par rapport à l'année précédente.

- Les charges à caractère général : 3 977 072€
Les charges courantes sont en augmentation par rapport au BP 2023 en raison du coût élevé des fluides, de l'inflation des contrats de maintenance et de l'augmentation du prix des fournitures.
- Les autres charges de gestion courante : 667 413€
Elles concernent :
 - Les indemnités des élus
 - Les subventions versées :
 - Au C. C. A. S. : 97 000 €
 - À la Caisse des écoles : 70 000 €
 - Aux associations : 120 000 €
- Les charges financières : 195 000€
Depuis 2023, les taux d'intérêts ont augmenté. Ainsi, les dépenses ont été estimées à la hausse avec précaution.
- Les dotations aux amortissements : 760 022€
Source de financement pour la section d'investissement, leur montant varie chaque année.
- Le virement à la section d'investissement : 156 250,22€

Section d'investissement : 11 991 694.84 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

Parmi les recettes de l'exercice, on distingue :

- Taxe d'aménagement : 295 239€
- FCTVA : 526 295€
- Les dotations aux amortissements : 760 022€
- Subventions : 107 570€ dont 80 000€ Amendes de police
- Cession de biens : 800 000€
- Emprunt : 4 957 944,78€
- Le virement de la section de fonctionnement : 156 250,22€

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

Les opérations spécifiques de l'année sont les suivantes :

- Les frais d'études concernant divers travaux : 641 246€
- Travaux équipements publics : notamment la réhabilitation de l'Ancienne Poste et la rénovation du gymnase
- Concernant l'espace public, cela concernera la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Dampmart et du début des travaux de requalification de cette voie
- L'aire de jeux du centre-ville « Moustier » sera complètement retravaillée afin de répondre aux besoins de la population.

La définition de ces projets s'accompagne des dépenses d'équipements dites « fixes », parmi lesquelles :

- L'entretien de la voirie : 679 726€
- La modernisation de l'éclairage public : 346 519€
- La poursuite des travaux de la fibre ville : 40 000€
- L'entretien des écoles : 446 371€
- Le renouvellement du parc informatique et automobile : 324 257€
- Le renouvellement du matériel et de l'outillage technique : 254 308€
- Le remboursement du capital de la dette : 814 172€

NOTA BENE :

Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel inscrit au Budget Primitif 2024.

Principaux indicateurs

- L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement. Elle correspond à l'épargne dégagée entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à - 272 949 € pour cette année.
- L'épargne nette, obtenue en déduisant le remboursement du capital de la dette de l'épargne brute. Elle est ce qu'il reste pour financer de nouveaux investissements sans recourir à un nouvel emprunt. Elle affiche un résultat négatif de 1 085 949€.
- Taux d'imposition : Taux identiques à 2023. La progression de produit fiscal provient de l'augmentation des bases fixée à 3.9 % par la Loi de Finances pour 2024.

- Ratios financiers

	Valeurs	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1279	1 175
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1253	1 369
Dépenses d'équipement brut / Population	638	361
Encours de la dette / Population	736	800
DGF / Population	123	176
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	61%	60%
Dép. de fonct. et dette en capital/ recettes réelles de fonct.	108%	93%
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonct.	51%	26%
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	59%	58%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	-4%	14%

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

- L'effectif du personnel au 1^{er} janvier 2024 est de 204 agents pour 160 Equivalents Temps Pleins (ETP). Depuis 2021, la collectivité a restructuré son organisation, complété son encadrement et a réduit la précarité des postes avec plus d'emplois permanents (78%) passant de 125 ETP en 2021 à 160 en 2023 (même niveau qu'en 2019).
- Les agents de catégorie C (83%) restent la grande majorité des effectifs de la commune, pour un public principalement féminin à 63%, en majorité dans les filières techniques, administratives et animation.
- On constate de plus en plus une baisse de l'attractivité des emplois de la fonction publique avec une pénurie de candidature, ce qui a généré en 2023 des délais importants de vacance des postes ou des non recrutements. L'un des marqueurs est la filière Police municipale, ce qui a fortement influé sur la décision de supprimer les postes de PM au tableau des effectifs au bénéfice de la police pluri communale.
- Assurer la continuité des services aux publics devient de plus en plus un défi face à la pénurie des compétences, le vieillissement de nos effectifs, la perte d'attractivité de la fonction publique et les contraintes financières de plus en plus fortes sur la masse salariale.

BUDGET PRIMITIF PROJET SAUVIERES - ANNÉE 2024

Cinq parcelles ont été acquises fin 2018 pour un montant de 850 000 € HT (hors frais d'acquisition). Cet achat a été financé par un emprunt du même montant.

Pour mémoire, le 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles à la société GROUPE SAINT GERMAIN pour un prix de 1 030 000 € HT. Après avoir accompli toutes les formalités, cette cession n'interviendra qu'en 2025.

Il est à noter que subsiste la question de rembourser le prêt contracté en 2018 à taux variable (périodicité : trimestrielle).

Le capital est remboursable en une fois le 06/12/2024. Or les conditions du prêt font que ce remboursement n'est pas conditionné à la vente de la parcelle ni à la finalisation du projet. Il faudra donc rembourser ce prêt à cette date, que les terrains aient été vendus ou non.

Le calendrier du projet du groupe St Germain à qui la Ville va vendre les terrains pour en faire des maisons individuelles, dépassera très probablement cette date. À ce jour la Ville est en cours de discussion avec le Crédit Agricole pour prolonger la date de remboursement ou reprendre un nouveau crédit permettant de laisser le temps de mener à bien l'opération pour rembourser les sommes dues.

Section de fonctionnement

LES DÉPENSES

- Les intérêts d'emprunt : 42 000 €
 - Les ICNE : 5 000€
 - Les frais accessoires : 47 000€
 - Annulation de stocks : 913 981,52€
- TOTAL : 1 007 981,52€

LES RECETTES

- Transfert de charges financières : 47 000€
 - Stockage de terrains : 960 981,52€
- TOTAL : 1 007 981,52€

Section d'investissement

LES DÉPENSES

- Stockage de terrains : 960 981,52€
 - Le résultat intérieur reporté : 33 159,39 €
- TOTAL : 994 140,91 €

LES RECETTES

- Annulation de stocks : 913 981,52€ (54 710,22€ + 859 271,30€)
 - Avance budget Ville : 80 159,39€
- TOTAL : 994 140,91 €